

Schéma d'intervention du ministère français des Affaires étrangères sur les questions relatives au désarmement (1968)

Légende: En 1968, le ministère français des Affaires étrangères élabore un schéma d'intervention pour la prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) sur les questions relatives au désarmement. Dans le contexte de l'invasion, dans la nuit du 20 au 21 août 1968, des troupes des États membres du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, le ministère revient sur les problématiques liées au traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) du 1er juillet 1968. La France, qui n'a pas signé le traité, considère en effet qu'il consolide les monopoles des puissances nucléaires et n'établit pas les bases pour un désarmement véritable.

Source: Ministère des Affaires étrangères. Conseil des ministres de l'UEO. Point II 1 b de l'ordre du jour. Schéma d'intervention. 5 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 17. Cote EU.40.1.3. Rome (octobre 1968). 1960-1969.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/schema_d_intervention_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_sur_les_questions_relatives_au_desarmement_1968-fr-ae2e55ad-4f7f-490c-ab97-67a6908a76db.html



Date de dernière mise à jour: 19/10/2016

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DESARMEMENT

CONSEIL DES MINISTRES DE L'U.E.O.

Point II 1 b de l'ordre du jour

Schéma d'intervention

La position de la France en matière de désarmement a été récemment exposée en plusieurs occasions et notamment devant les Nations Unies, une première fois par notre représentant permanent au cours du débat sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires et tout dernièrement par M. Debré au cours du débat général qui a suivi l'ouverture de la XXIIIème session. C'est dire que ce sujet et les convictions qu'il nous inspire nous tiennent à coeur.

Aujourd'hui, comme l'ordre du jour nous y invite, je voudrais seulement mettre ces convictions à l'épreuve des récents développements intervenus tant en matière de désarmement que sur la scène européenne.

Une première constatation me frappe. L'encre des premières signatures apposées au bas du traité de non-prolifération n'était pas encore sèche, la Conférence des Etats non-nucléaires allait ouvrir ses portes, que l'U.R.S.S. n'hésitait pas à intervenir par la force sur le territoire d'un de ses alliés, au surplus son partenaire au sein du Comité de Genève. Si l'on songe à l'importance attachée par Moscou à la conclusion du traité, aux soucis que lui causait la réunion des Etats non-nucléaires, à l'attachement qu'elle a toujours manifesté pour

l'instance dite des "dix-huit", il faut admettre que toutes ces considérations ont pesé pour bien peu dans son esprit comparées à ce qu'elle estimait être l'intérêt du bloc d'Etats qu'elle dirige ou plutôt - et c'est ce que je crains - on doit conclure qu'elle n'a pas vu d'incompatibilité entre ces considérations et cet intérêt.

Vous connaissez la position de la France à l'égard du traité de non-prolifération. Pas plus que quiconque, elle ne souhaite la dissémination de l'arme atomique et elle entend à ce point de vue se comporter, en tant que puissance nucléaire, comme si elle avait elle-même signé le traité. Mais ce qu'elle reproche à cet instrument ou plutôt à la philosophie qui l'inspire et que l'on trouve déjà à l'origine du traité de Moscou, c'est de consolider la division du monde en blocs, à l'intérieur desquels les grandes puissances risquent de se considérer comme d'autant plus libres d'exercer leur hégémonie qu'elles auront écarté les facteurs susceptibles d'introduire un déséquilibre entre elles.

On ne semble pas, en tout cas, avoir été gêné à Moscou par la coïncidence fâcheuse des deux entreprises, l'une et l'autre étant jugées sans doute comme contribuant chacune à leur manière à maintenir le statu quo. Tel n'a pas été cependant le sentiment des Etats non-nucléaires réunis à Genève : l'insistance mise par ces derniers à réclamer un désarmement véritable et une protection contre les entreprises des puissances atomiques illustre la conviction, partagée par la France, que l'indépendance et la sécurité des nations ne peuvent reposer sur le seul équilibre nucléaire des deux plus grandes puissances. La Conférence a aussi montré cependant que les Etats non-nucléaires n'ont d'autre recours que de faire confiance dans la bonne volonté des puissances nucléaires elles-mêmes. Ce n'est pas leur faire injure que de le constater, car il est évident, comme

3.

nous l'avons toujours dit, que le désarmement nucléaire véritable, c'est d'abord l'affaire des puissances nucléaires elles-mêmes, de toutes ces puissances. Il est à craindre qu'à défaut d'une prise de conscience du véritable problème, les progrès techniques aidant, une certaine prolifération ne se produise, un jour ou l'autre, quel que soit le sort du traité.

Ceci conduit naturellement à évoquer la perspective de pourparlers entre Américains et Soviétiques sur les vecteurs des armes nucléaires offensives et défensives. Ces pourparlers sont souvent présentés comme apportant la preuve que précisément maintenant que le traité de non-prolifération est conclu, la voie du désarmement véritable est ouverte. Notre sentiment est différent. Il s'agit, avant tout, en effet, pour Washington et Moscou, de prévenir la relance de la course aux armements nucléaires et, par suite, les risques de déséquilibre stratégique que pourraient provoquer les plus récentes percées technologiques. Ce sont là des préoccupations à la fois légitimes et importantes et qui, mettant en cause le rapport des forces entre les deux plus grandes puissances du monde, ne peuvent nous laisser indifférents. Mais là encore, il s'agit d'équilibre plus que de désarmement, de la sécurité des deux plus grandes puissances plus que de la sécurité de tous. Bien entendu, aussi longtemps qu'existeront des armes atomiques, le maintien de cet équilibre est souhaitable mais, comme le prouvent l'éventualité même de ces pourparlers et les motifs qui les inspirent, un tel édifice est fragile et aussi longtemps qu'il constitue l'objectif principal, sinon le seul, on maintient du même coup les stocks d'armes nécessaires à son existence en même temps que l'actuelle division du monde, c'est-à-dire, au premier chef, la division de l'Europe.

Mais, et je terminerai sur cette considération, si nous ne voulons pas que dans nos préoccupations l'équilibre éclipse le

4.

désarmement, nous n'entendons pas davantage sacrifier le premier au second. C'est ainsi que nous ne concevons pas un désarmement nucléaire qui ne soit accompagné d'un désarmement conventionnel profond. C'est ainsi également que nous nous associons volontiers à la conclusion ou à l'étude de mesures partielles dans les domaines nouveaux que constituent l'espace et les fonds marins ou dans celui des armes chimiques et bactériologiques, lorsque l'équilibre global ne s'en trouve pas affecté et que l'effet des mesures prises n'est aucunement discriminatoire. Notre conviction demeure toutefois, s'agissant de l'arme nucléaire, qu'en égard à sa nature, le salut du monde et l'indépendance des nations ne peuvent être assurés par la limitation de sa possession à quelques puissances privilégiées, ses stocks fussent-ils réduits et équilibrés, mais seulement par son élimination pure et simple sous un contrôle rigoureux. Quels que soient les obstacles qui nous séparent de ce but, on s'en éloignerait davantage encore si on s'appliquait à le confondre avec des mesures que la conjoncture présente peut rendre souhaitables voire nécessaires, mais qui par leur nature tendent essentiellement à maintenir un statu quo dont personne, en Europe notamment, ne saurait se contenter./.